

# En cas d'accident - Rôle du témoin ou du rondier

## Rappels des risques :



Multirisques

- Suraccident
- Destruction de matériel, bâtiments
- Décès ou invalidité de personnel

## L'essentiel à retenir

- Protéger, alerter, secourir.

## Mesures de prévention

**1- Protéger :** éviter tout risque de sur-accident, empêcher l'aggravation du sinistre.

- Éviter tout risque de sur-accident,
- Empêcher l'aggravation du sinistre
- Ne pas se mettre soi-même en danger

**2- Alerter :** contacter le PCP ou PC pour intervention des Marins-pompiers.

- PCP : à partir d'un fixe : 18 ou 112 ;  
Depuis un portable : 02 33 95 55 00
- OU
- PS HOMET : à partir d'un fixe : 22731 ;  
Depuis un portable : 02.33.94.70.57

**3- Secourir :** réaliser les gestes de premiers secours.

**4- Faire un bilan** à l'équipe d'intervention de la société de gardiennage.

- Que s'est-il passé ?
- Où cela s'est-il passé ?
- Combien de victimes peut-on déplorer ?
- Quels types de blessures ou séquelles peut-on constater ?
- Quels gestes ont été effectués ?

**5- Rester** à disposition des Marins pompiers ou de l'équipe de la société de gardiennage.

- Des informations complémentaires pourront lui être demandées.

**6- Informer** le chef hiérarchique de la victime

Obligatoire EE

© Naval Group 2020 tous droits réservés

**Rédacteur :**  
Conseiller de Prévention

**Vérificateur :**  
RDD Sûreté

**Approbateur :**  
DHSE

**Date :** 15/03/2021  
**VISA :** ACQUIS

En cas d'accident - Rôle du témoin ou  
du rondier

Gestion des  
événements

Visa : ACQUIS

Original à SM/HSE